

Débat sur le thème : Enjeux et perspectives de l'aide publique au développement

Séance publique du 26 mai 2026 au Sénat

*Réponse de Mme **Eléonore CAROIT**, ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger, en réponse à l'intervention du sénateur **Olivier CADIC**.*

Merci madame la Présidente. Monsieur le sénateur Olivier Cadic, vous mettez le doigt sur un point essentiel. On a parlé de l'importance que revêt ce que l'on appelle toujours l'aide publique au développement, mais qu'on ne devrait plus qualifier que d'investissement en matière de développement pour nos entreprises françaises.

Je fais une petite parenthèse. Pourquoi parler uniquement d'investissement ? Même lorsqu'il s'agit de dons, même lorsqu'il s'agit d'argent que l'on va donner à un pays, on le fait parce qu'on a un investissement à faire, parce qu'on aura un retour sur investissement, parce qu'on le fait justement sur un de ces biens globaux comme la santé, comme le climat.

Et donc finalement, ce sera un investissement pour nous. Et quel impact cela a sur nos entreprises ? Je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut améliorer cet impact. Vous avez cité ce chiffre de 42 %. Ce chiffre, c'est un chiffre global sur tous les projets qui sont portés par l'Agence française de développement. Le chiffre que je donnais précédemment en réponse à monsieur le sénateur, 80 %, c'est lorsque les entreprises françaises participent aux appels d'offres. Et cet écart, ce différentiel entre 40 % lorsque, au global, et 80 % lorsqu'elles y répondent, c'est ce que nous devons améliorer.

Améliorer en assumant, notamment, non pas de faire plus avec moins de financement, mais de faire mieux. Et faire mieux, cela suppose d'investir là où le savoir-faire français est reconnu, là où il est compétitif. Cela veut dire nécessairement d'écarter un certain nombre de politiques dans lesquelles, vous l'avez dit, les entreprises françaises ne sont plus présentes, mais cela veut dire aussi un travail exigeant, un travail ambitieux avec les entreprises françaises pour comprendre leurs besoins, pour comprendre aussi parfois leur réticence à répondre à un certain nombre de projets parce que par le passé, elles ont pu investir justement dans la réponse à un appel d'offre.

Rappelons que ça coûte de l'argent de répondre à un appel d'offre et finalement se trouver dans une situation de concurrence qui était intenable. Et donc je peux vous garantir que je m'y attelle. Je réunis d'ailleurs très régulièrement au ministère et sur le terrain lors de chacun de mes déplacements et encore ce week-end à Cotonou, des représentants d'entreprises françaises qui répondent à des appels d'offres de l'AFD pour comprendre quels sont leurs besoins, qu'est-ce que nous faisons et que nous pourrions faire mieux, qu'est-ce que nous ne faisons pas. Et surtout, je vais dans le détail. Comme vous le savez, je suis avocate de formation. Je pense qu'il y a aussi une question de type de contrat, qu'il y a une question d'exigence, d'aller au-delà de la question purement sectorielle.

En un, en un mot, nos conseillers du commerce extérieur de la France et nos chambres de commerce à l'étranger jouent un rôle fondamental et je m'appuie sur elles régulièrement et je continuerai, bien entendu, de le faire.